

Rentrée en L2 après un BTS

Par **fleur59**, le **09/09/2011** à **13:41**

Bonjour à tous!

J'ai obtenu en juin dernier le BTS notariat, et pour l'année à venir je rentre en L2, donc sans passer par la L1, grâce à la validation d'acquis...

Pour précision, les matières que j'ai pu choisir sont :

Droit civil + TD

Droit administratif + TD

Droit Pénal sans TD

Finances publiques sans TD

Droit processuel et Pénologie (matières "découvertes" pour chaque semestre)

+ institutions communautaires en S3 et droit des affaires en S4, obligatoires.

Lors de mes 2 ans de BTS, j'ai pu acquérir des bases en droit, comme: droit des obligations, droit des entreprises/ des sociétés, droit de la famille, droit des biens, droit des personnes, droit des régimes mat', droit des successions...

Niveau Méthodologie, je pense que cela va être ma plus grosse lacune... J'ai eu l'occasion de faire des fiches

d'arrêt, des cas pratiques et dissert' (mais certainement beaucoup beaucoup moins qu'en L1 !) et je n'ai jamais fait de commentaire d'arrêt..

Auriez-vous des conseils concernant les notions, matières, méthodo, ou autre, de 1ère année à travailler en plus, en ce début d'année??

Tous vos conseils ou remarques seront les bienvenus car c'est un peu la panique ..!! (de plus j'ai eu la mauvaise idée de parcourir le sujet "La L2 : c'est cho"..[smile17] ^^)

Par **bulle**, le **09/09/2011** à **14:50**

Bonjour,

Concernant la méthodologie, tu trouveras déjà pas mal d'infos sur le forum dans la rubrique "Méthodologie". Il existe probablement également des livres sur le sujet. Mais il ne faut pas

s'inquiéter car en L2 on est très loin de savoir faire un commentaire d'arrêt ou même de savoir lire un arrêt. De plus, les chargés de TD te donneront en général une fiche de méthodologie sur laquelle tu pourras t'appuyer pour leur rendre des devoirs.

Le fait que tu aies déjà des connaissances en droit plus avancées qu'une personne entrant en L2 te permettra de prendre, peut être, plus de temps pour te consacrer à la méthodologie.

Si jamais tu as des questions en cours d'année sur la méthodo ou sur tes cours n'hésite pas à poster.

Bonne journée

Par **fleur59**, le **10/09/2011** à **13:52**

Merci ça me rassure un peu !

J'ai déjà bien parcouru ce forum & je pense effectivement y revenir très régulièrement pendant l'année ;-)

Par **sophie19**, le **10/09/2011** à **16:17**

Je pense que tu n'as pas de raisons de trop t'en faire.

On devrait revoir la méthodologie du commentaire en début d'année car le droit administratif s'y prête.

D'après ce qu'on nous a dit, c'est le droit administratif que l'on redoute en 2ème année (après un premier cours, je trouve que la mauvaise réputation qu'il traîne n'est pas tellement justifiée... mais je n'en ai pas vu grand chose encore).

Tu ne veux plus t'orienter vers le notariat ? Car j'aurais pensé qu'avec ce BTS notariat (dont les places étaient chères dans ma ville) tu aurais pu évoluer en école de notariat ou en tant que clerc de notaire.

Par **fleur59**, le **10/09/2011** à **16:54**

J'avais la possibilité de faire la licence pro. métiers du Notariat, mais étant donné que je suis un peu perdue question orientation et que le Notariat ne m'attire pas plus que ça finalement, j'ai préféré me diriger vers une licence générale, pour ne pas me fermer de portes et réfléchir à ce que j'ai vraiment envie de faire dans la vie car pour le moment c'est le flou total!